

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 13/12/2021

Date de la convocation:

06/12/2021

Date d'affichage:

06/12/2021

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

L'an 2021 et le 13 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Froeschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelynne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : M. ROMIAN Serge.

Suppléants – sans délégation de vote : MME STURM Céline ;

MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus excusés – procuration :

- M. MALL Philippe donne procuration à M. SITTER Pierrot ;

- M. RUTSCH François donne procuration à M. ISEL Roger ;

- M. NIEDERERER Gérard donne procuration à M. SCHNEIDER Francis ;

Elus absents:

Titulaire :

M. SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle ;

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme DUDT Lysiane

Réf : 075.2021

Vote : A l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

075.2021 : Service animation : Partenariat avec le collège « Mac Mahon » à Woerth : validation du programme annuel d'actions 2021-2022.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°099.2017 en date du 18.12.2017 : « Service animation : validation du programme annuel d'actions 2017-2018 avec le collège Mac Mahon à Woerth »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°095.2018 en date 17.12.2018 : « Service animation : poursuite du partenariat et validation du programme annuel d'actions 2018-2019 avec le collège « Mac Mahon » à Woerth »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°093.2019 en date 16.12.2019 : « Service animation : poursuite du partenariat et validation du programme annuel d'actions 2019-2020 avec le collège « Mac Mahon » à Woerth »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°073.2020 en date 21.12.2020 : « Service animation : poursuite du partenariat et validation du programme annuel d'actions 2020-2021 avec le collège « Mac Mahon » à Woerth »,

Considérant la convention de partenariat établie entre la communauté de communes et le collège Mac Mahon à Woerth en date du 08.04.2001,

Considérant le programme 2021-2022 et son plan de financement,

Considérant la réunion de travail annuelle avec les instances du collège Mac Mahon à Woerth, en date du 14.10.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 1^{er} vice-président M. Damien WEISS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Cohésion Sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le programme d'actions pour l'année scolaire 2021-2022 en cohérence avec la convention de partenariat, programme qui s'inscrit dans la continuité, et décliné en 5 axes principaux :**
 - **Axe 1 : Favoriser la connaissance du territoire de la vallée et de ses objectifs de développement par les jeunes et la communauté scolaire du collège, ainsi que la connaissance du collège par les élus et les habitants**
 - **Axe 2 : Favoriser l'accès des jeunes à l'information en matière de citoyenneté, de culture, de loisirs**
 - **Axe 3 : Favoriser l'expression citoyenne des jeunes ainsi que l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs**
 - **Axe 4 : Favoriser les échanges locaux et transfrontaliers**
 - **Axe 5 : Projets développés en cours d'année selon le contexte et les programmes**

enseignés,

- **De valider le budget prévisionnel correspondant, pour un montant total de l'ordre de 3000 €, de 1000 heures d'intervention d'animateurs, et 3000 km de frais de déplacements (mise à disposition de véhicules),**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/12/2021

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL